



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-260

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2016

# Sommaire

**Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2016-10-24-003 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres A du PFP2 (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2016-10-24-003

Arrêté portant délégation de signature aux cadres A du  
PFP2



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
94 RUE REAUMUR  
75104 PARIS CEDEX 02

## POLES DE GESTION FISCALE

### DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### Arrête :

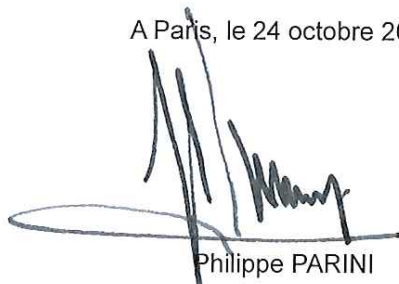
**Article 1er.** - Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-dessous, en poste au sein du **pôle fiscal parisien 2**, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, sans limitation de montant et dans la limite de 200 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires :

ALBERT Didier, ANIDJAR Simon, BEGHI Philippe, BERNSTEIN Dominique, BIDARD Olivier, BRESSON Fabrice, BROCAS Marie-Hélène, CANNEVA Olivier, CARDONA Laurent, CARON Martine, CAYLA Chantal, CHAPUT Marie, CISCO Karine , COLOSIMO Jean-Jérôme, DEBES Florence, DEBUT-LESTRAT Anne, DELVAUX Muriel, DESVAUX Marion, DUCASSE Gilles, DUPIC Jean-Michel, FAURE Jean-Louis, FAVREAU Jacqueline, FOURE Laure, GADEAU Nadine, GARIN Sylvie, GENDREAU Philippe, GIGONZAC Marie, GIRODON Denis, GOURBEIX Jean-François, HALIMI Geneviève, HAMPEL Alexandre, HEDIN Marie-Hélène, IMBAULT Nicole, INFANTE Jacqueline, JALLAS Ophélie, JOURNE Lucie, KERROUX Marie-Anne, LAYOUS Assad, LE FAOU Claude, LE GUEN Elise, LEVY Martine, LOMBARD Véronique, MAGAT Maud, MALNUIT Johann, MAZET Nicole, MAZOUZI Jamel, MESSAGER Anne, MILLISCHER Benoît, MONTEIL Guy, MULLER Gérard, NAUMANN Christine, PADIOU Cécile, PEREZ Lina, PIROLI François, PROST Marie-France, ROSAS Xiména, ROUCHE Cécile, ROUX Nicole, SAENGER Josyane, SALDUCCI Anne, STEPHAN Pierrick, THEISSOT Bernard, TRIN Mireille, VERGNE Alain, VILLAROYA Alexandre, VINCHON Lydie, VON GASTROW Stéphane.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 24 octobre 2016



Philippe PARINI